



LES BÉNÉFICIAIRES D'AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES D'ACTION SOCIALE EN HAUTE-MARNE

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caf verse des aides extra-légales aux familles, en fonction de leur situation. Définies dans le Règlement Intérieur d'Action Sociale et Familiales (RIASF), ces aides financières individuelles ont pour objet d'accompagner les familles dans des moments clés de leur vie (naissance, séparation, décès, insertion sociale et professionnelle, amélioration du cadre de vie...) et de faciliter l'accès aux loisirs et vacances. Elles interviennent en complément des droits aux prestations légales et des aides de droit commun versées par les partenaires de la Caf.

En 2023, 2303 aides individuelles ont été accordées par la Caf de la Haute-Marne, pour un montant total de 310 059€. Ces aides portaient sur les thématiques suivantes : aides aux temps libre (pour un montant de 207 062€), aides à la scolarité et aux études des enfants (pour un montant de 9698€), aides au logement (pour un montant de 63 754€) et aides à l'accompagnement individuel des familles (pour un montant de 29 545€).

La présente étude dresse un panorama des bénéficiaires d'une aide financière individuelle d'action sociale dans le département en 2023.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne accorde aux familles, sur ses fonds d'action sociale et dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, des aides financières individuelles (à destination des allocataires) et des aides financières collectives (à destination des partenaires). Ces aides sont formalisées dans un Règlement Intérieur d'Action Sociale et Familiale, qui précise la nature, la qualité des bénéficiaires, les conditions d'attribution de ces prestations d'action sociale.

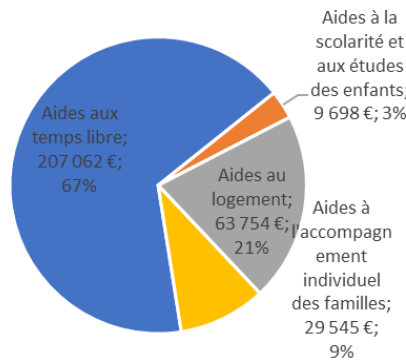
2303 aides financières individuelles d'action sociale ont été versées par la Caf de la Haute-Marne en 2023, pour un montant total de 310 059€.

69% des aides versées correspondaient à des Passeports Loisirs, qui permettent de régler une partie des frais d'inscription, de cotisation ou de licence d'activités culturelles ou sportives pour un jeune de 6 à 17 ans dans le département.

Les aides aux vacances (aides aux vacances Enfant, Famille, Sociales et aides au transport) ont représenté plus de 20% des aides versées en 2023. Les aides destinées aux temps libre (loisirs et vacances) ont par conséquent 90% du nombre total des aides versées par la Caf de la Haute-Marne en 2023 et plus de 95% du montant d'aides versées.

2303 BÉNÉFICIAIRES D'AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES EN HAUTE-MARNE EN 2023

Répartition des aides individuelles 2023 par thématiques



En synthèse !

2303 aides financières individuelles d'action sociale versées par la Caf de la Haute-Marne en 2023

310 059€ versés au titre de l'action sociale individuelle, soit un montant moyen d'aide de 135€ par bénéficiaire

15% des aides versées avec un montant supérieur à 350€

67% des aides en montant relatives aux temps libre, 21% au logement, 9% à l'accompagnement des familles

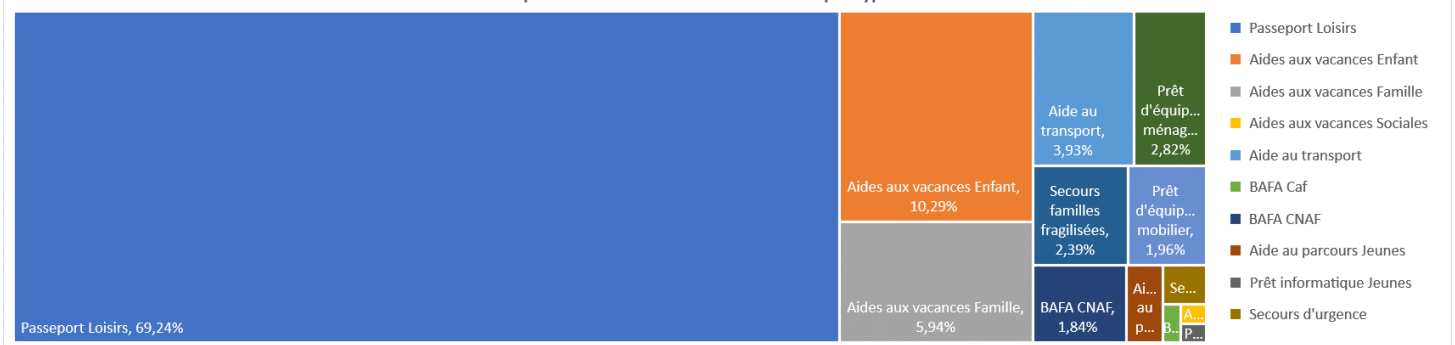
89% du nombre d'aides portant sur l'aide aux temps libre (aides aux loisirs et aux vacances)

Le profil type des bénéficiaires :

51% de bénéficiaires âgés de moins de 35 ans - 50% de bénéficiaires en couple, avec en moyenne 2.7 enfant par foyer - 48% de bénéficiaires en activité professionnelle - 43% de bénéficiaires vivant en dehors des 10 principales communes du département

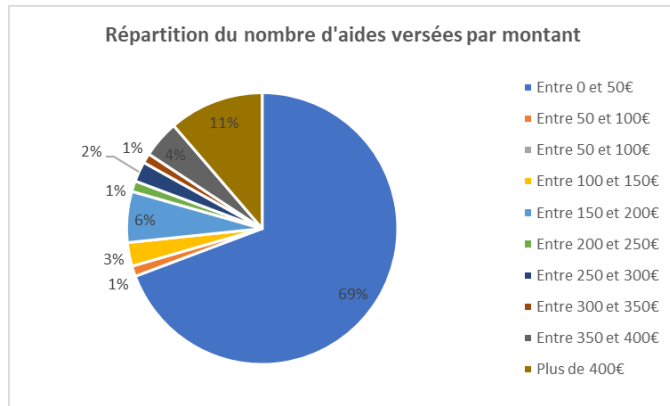
Un quotient familial moyen des bénéficiaires de 621€

Répartition du nombre de bénéficiaires par type d'aides



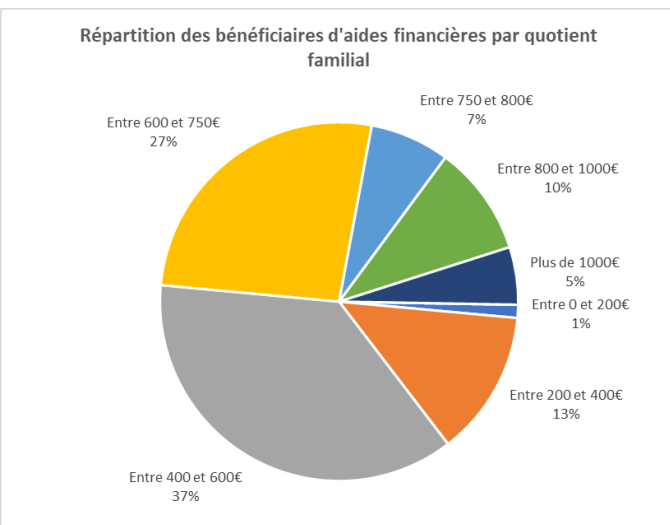
135€ VERSÉ EN MOYENNE PAR BÉNÉFICIAIRE

La Caf de la Haute-Marne a versé 310 059€ d'aides financières individuelles en 2023, soit un montant moyen d'aide versé par bénéficiaire de 135€. **Les Passeports Loisirs représentent le nombre d'aides le plus important (69% des aides versées)**, le montant de l'aide était compris entre 20 et 40€. **Il est à noter que 15% des aides versées en 2023 portaient sur un montant supérieur à 350€.**



Pour pouvoir bénéficier de l'action sociale de la Caf, **la famille doit être allocataire et ouvrir droit à une ou plusieurs prestations familiales (ou être futurs parents)**. L'attribution de l'aide est conditionnée à la régularité du dossier allocataire au titre des prestations légales. Les aides sont versées en fonction du quotient familial de la famille et dans la limite des disponibilités budgétaires.

Le **quotient familial moyen des familles bénéficiaires des aides 2023 s'élevé à 621€**. 62% des familles bénéficiaires avaient un quotient familial compris entre 400 et 750€.



43% DES BÉNÉFICIAIRES VIVENT EN DEHORS DES 10 PRINCIPALES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

Le nombre de bénéficiaires des aides financières individuelles est le plus important à **Saint-Dizier, avec 573 bénéficiaires**. On dénombre également 390 bénéficiaires à Chaumont, 125 à Langres ou encore 73 à Wassy. Ces quatre villes hébergent ainsi 50% des bénéficiaires de Prime d'Activité du département.

Il est à noter que 43% des bénéficiaires des aides individuelles sont domiciliées en dehors des 10 principales communes haut-marnaises.

UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE ACTUALISÉ ANNUELLEMENT

Les aides financières individuelles versées par la Caf de la Haute-Marne sur ses fonds d'action sociale sont décrites dans un Règlement Intérieur d'Action Sociale et Familiale, actualisé annuellement. **Ce règlement intérieur est disponible sur caf.fr, rubrique Allocataires / offre de service / Accueil Offre de service. Il est actualisé chaque année par le Conseil d'Administration de la Caf.**



L'âge moyen des bénéficiaires des aides financières individuelles de la Caf de la Haute-Marne était de 39 ans en 2023, avec 51% des bénéficiaires ayant moins de 35 ans et seulement 4% de bénéficiaires de plus de 50 ans.

Au-delà des actions d'information et de sensibilisation conduites par la Caf à destination des familles de jeunes enfants, les campagnes proactives d'accès aux droits réalisées par l'organisme depuis la crise sanitaire et le développement du « Parcours Jeunes » expliquent cette part importante de bénéficiaires de moins de 35 ans.

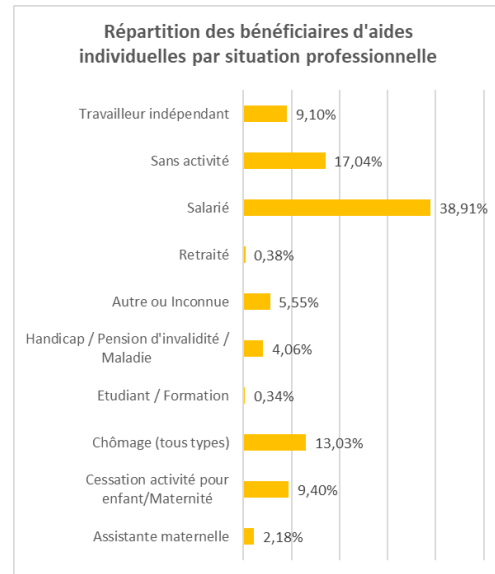
Le **nombre moyen d'enfant à charge par bénéficiaires de Prime d'Activité est de 2,7**, de manière cohérente avec les conditions d'ouverture de droit aux aides individuelles d'action sociale. 55% des familles bénéficiaires des aides individuelles d'action sociale en 2023 avaient au moins 3 enfants à charge.

48% DES BÉNÉFICIAIRES AVEC UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

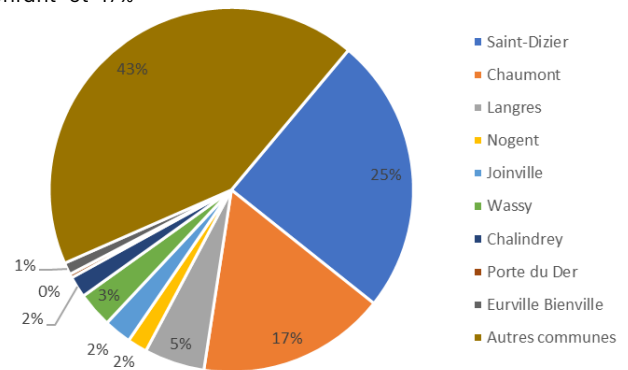
48% des bénéficiaires ont une activité professionnelle (**39% avec une activité salariée et 9% avec une activité indépendante**), alors que 13% des bénéficiaires sont en situation de chômage, 9% en maternité ou cessation d'activité pour enfant et 17% sans activité.

51% DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 35 ANS

50% des bénéficiaires sont en couple, les autres bénéficiaires étant en situation de monoparentalité (séparation, divorce, isolement, veuvage).



Données Caf de la Haute-Marne



Retrouvez toutes les informations et actualités de la Caf de la Haute-Marne sur



ainsi que sur les réseaux sociaux

